

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025



Fédération Française des Ports de Plaisance

« Un réseau fédéré, engagé pour
la transition et l'excellence portuaire. »

ÉDITORIAL



« Fédérer, représenter, promouvoir, coordonner : ces quatre piliers résument l'action de la Fédération au quotidien. En 2025, ils ont pris tout leur sens face aux défis de la transition environnementale, de la modernisation des infrastructures et de la reconnaissance du rôle des ports dans les stratégies maritimes nationales. »

Michaël QUERNEZ

Président de la FFPP

ÉDITORIAL

Notre Fédération, plus que jamais, se veut la voix collective d'un secteur à la fois historique et tourné vers l'avenir. À travers le travail conduit avec les ministères et nos partenaires institutionnels, nous avons contribué à des avancées concrètes pour la profession.

Parmi ces avancées, la **validation de la Feuille de route nationale du nautisme et de la plaisance** constitue une étape structurante. Ce document, élaboré en concertation avec les Ministères compétents, notamment la **Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture (DGAMPA)** ainsi que la **Confédération du Nautisme et de la Plaisance (CNP)**, définit pour la première fois une stratégie partagée, portée par et pour la filière. Sa signature, par la **Ministre Agnès Pannier-Runacher** et le **Président de la Confédération du nautisme et de la plaisance**, consacre l'aboutissement de plusieurs années de travail collectif.

Cette reconnaissance s'est accompagnée de la mise en œuvre de mesures issues du **Comité Interministériel de la Mer (CIMER) 2025**, parmi lesquelles la simplification de la mise en œuvre des zones de mouillages et la création de passerelles entre les diplômes maritimes. Ces avancées sont le fruit d'un dialogue constant entre la FFPP, les services de l'État et les élus du littoral.

Sur le plan social, la conclusion de trois accords de branche en 2025 – revalorisation salariale, prime transport et amélioration des régimes santé et prévoyance – illustre la qualité du dialogue entretenu avec les partenaires sociaux. La FFPP a su maintenir un équilibre entre exigence économique et reconnaissance des métiers portuaires.

Enfin, notre rayonnement international s'est poursuivi avec la participation active de la FFPP aux instances européennes et mondiales, notamment **l'European Boating Industry (EBI)** et **l'International Council of Marine Industry Associations (ICOMIA)**. Ces collaborations renforcent la visibilité du modèle français et permettent de défendre nos positions à l'échelle internationale.

Je souhaite également souligner le rôle essentiel de nos unions régionales. Leur implication dans l'animation territoriale, la mutualisation des compétences et l'accompagnement des projets locaux est un pilier fondamental de notre fonctionnement. Les visites effectuées en **Corse** et dans les **Hauts-de-France** ont permis de constater la diversité et la vitalité des initiatives menées sur le terrain.

Je suis convaincu que ces réalisations traduisent notre capacité à conjuguer vision stratégique et ancrage territorial. Ensemble, nous faisons des ports de plaisance français des références en matière de gestion durable, d'accueil et d'innovation.

Je remercie l'ensemble des membres du Conseil d'administration, nos partenaires institutionnels et les équipes fédérales pour leur engagement sans faille. C'est avec confiance et détermination que nous poursuivrons, en 2026, la mise en œuvre des projets initiés cette année.

Michaël QUERNEZ

Président de la Fédération Française des Ports de Plaisance

SOMMAIRE

QUI SOMMES NOUS ? 05

**NOS MISSIONS
ORGANISATION
UNIONS REGIONALES
NOS CHIFFRES CLES**

LE RAYONNEMENT FFPP 09

**LES GRANDS DOSSIERS 2025
INTERACTIONS
EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES**

VIE FEDERALE 16

COMMUNICATION

PERSPECTIVES 18

QUI SOMMES NOUS ?

Créée en 1979, la Fédération Française des Ports de Plaisance (FFPP) est l'organisation représentative des ports de plaisance, maritimes, fluviaux et lacustres. Elle a pour mission de défendre les intérêts collectifs de la profession, d'assurer la cohérence de la filière et de promouvoir le savoir-faire français en matière d'aménagement, de gestion et de services portuaires.

• UN RESEAU NATIONAL STRUCTURÉ

La FFPP fédère un réseau de 9 unions régionales regroupant plus de 500 ports adhérents, soit 95 % des ports maritimes français ainsi qu'une part significative des ports fluviaux et lacustres.

• UNE GOUVERNANCE CLAIRE ET PRÉSENTATIVE

Le Conseil d'administration de la FFPP, composé de 17 membres élus au sein des unions régionales constitutives et des adhérents directs, assure la continuité stratégique et la représentation équilibrée des différents façades et bassins ultramarins. Il définit les orientations de la Fédération et valide les décisions majeures, en lien avec les unions régionales. Le Conseil d'administration est présidé par Michaël Quernez depuis décembre 2021.

• NOS MISSIONS

La FFPP se distingue par sa capacité à conjuguer expertise technique et représentation politique. Elle valorise à cet effet les nombreuses compétences déployées par ses unions constitutives auprès des gestionnaires de ports de plaisance.

Ses missions couvrent un champ large : veille réglementaire, appui aux unions régionales, accompagnement des démarches techniques et réglementaire, plaidoyer, participation aux concertations nationales et actions de communication.

La FFPP est reconnue par le Ministère du travail pour représenter la partie patronale dans la branche des personnels des ports de plaisance.

La Fédération agit également comme **interface entre l'État et les acteurs de la filière**. Cette position transversale garantit la cohérence des politiques publiques et la remontée des besoins du terrain vers les décideurs nationaux.

Les missions de la FFPP s'articulent autour de quatre piliers complémentaires : **fédérer, représenter, promouvoir et coordonner**.

NOS MISSIONS

• FEDERER



Rassembler les unions régionales, les gestionnaires de ports et les acteurs de la plaisance autour d'une vision partagée constitue la première responsabilité de la Fédération.

En 2025, cette action s'est traduite par :

- la tenue de réunions régulières avec les unions régionales ;
- la diffusion de documents techniques et réglementaires ;
- l'organisation de groupes de travail thématiques sur le dragage, le fluvial et autres sujets spécifiques.

• REPRESENTER



La représentation des ports auprès des pouvoirs publics demeure au cœur du mandat fédéral.

En 2025, la FFPP a participé activement à de nombreuses instances nationales et européennes, et assuré un plaidoyer actif auprès des Ministères compétents afin de porter la voie des ports de plaisance. La FFPP a échangé régulièrement avec les Ministères représentés par la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA), la Direction générale des infrastructures, des transports et mobilités (DGITM), la Direction générale des entreprises (DGE), la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), la Direction générale du travail (DGT), la Direction générale des Outre-mer, la Direction générale de la Gendarmerie Nationale, le Ministère des Armées et le Secrétariat général de la Mer.

Au niveau européen, la FFPP est membre actif de l'European Boating Industry (EBI), contribuant aux réflexions sur la filière nautique et les ports de plaisance.

Au niveau social, la fédération assure la représentation patronale au sein des instances représentatives de la branche des personnels des ports de plaisance.

• PROMOUVOIR



La FFPP assure la promotion du modèle français de gestion portuaire, reconnu pour son exigence environnementale et la qualité de ses infrastructures.

En 2025, cette mission s'est concrétisée par :

- La valorisation des démarches environnementales mises en œuvre par les ports de plaisance, notamment la certification « ports propres » créée par l'UPACA.
- La validation du référentiel spécifique aux ports de plaisance dans le cadre du déploiement du label Destination d'Excellence, en partenariat avec la Direction Générale des Entreprises (DGE) et Atout France ;
- La participation à des colloques nationaux et internationaux sur les défis des transitions des ports de plaisance.

• COORDONNER



La FFPP joue un rôle de coordination essentiel entre les différentes parties prenantes : ses membres d'une part (unions régionales et adhérents directs) et l'ensemble des acteurs intervenant dans l'écosystème portuaire d'autre part (services de l'Etat...).

Cette fonction de médiation permet de garantir une approche concertée sur les sujets sensibles.

Au-delà des actions immédiates, la Fédération s'inscrit dans une vision de long terme :

- anticiper les mutations économiques du nautisme ;
- intégrer les enjeux climatiques dans les réflexions nationales et territoriales ;
- accompagner la transition vers plus de sobriété hydrique et la décarbonation.

ORGANISATION FFPP



ADMINISTRATEURS FFPP

Alexis ELLUL	Administrateur de l'UPACA Directeur SEMA Sainte Maxime
Ludovic RICHARD	Administrateur de l'UPACA Directeur Sodeports
Brieuc MORIN	Secrétaire Général de l'APPB Directeur de la Sellor (ports de plaisance du pays de Lorient)
Michel LE BRAS	Administrateur de l'APPB Directeur de la Compagnie des Ports du Morbihan
Marjorie ELOY	Pôle métropolitain de la Côte d'Opale Adjointe au Maire de Dunkerque
Patrick BOVET	Président de l'APPIF Maire de Lamarche-sur-Saône
Jean ALFONSI	Président de l'UPPC Maire de Serra di Ferro
Jean-Claude TERRIER	Président de l'Association des ports du Léman 1 ^{er} adjoint au Maire de Thonon les bains
Frantz THODIARD	Représentant Ports Ultra - marins Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Centre Martinique (CACEM)

UNIONS REGIONALES



PÔLE
MÉTROPOLITAIN
DE LA CÔTE
D'OPALE

Pôle métropole de
la Côte d'Opale



Association des
Ports de plaisance
normands



Association des
Ports de Plaisance
de Bretagne



Association des
Ports de Plaisance
de l'Atlantique



Union des Villes
Portuaires
d'Occitanie



Union des Ports de
Plaisance de
Provence Alpes
Côte d'Azur et
Monaco



UNION DES PORTS
DE PLAISANCE
DE CORSE

Union des Ports de
Plaisance de Corse



Association des
Ports de Plaisance
Intérieurs Français



Association des
ports du Léman

NOS CHIFFRES CLÉS



9
Unions
régionales

constitutives de la
Fédération française des
ports de plaisance



500
Ports de
plaisance

en France hexagonale et
ultramarienne



250 000
Places de
port

sur le littoral français



+ 4M
de
plaisanciers

en France



600M€
Chiffre
d'affaires

générés par les places de
ports



8 milliards €
Retombées
économiques

Les effets économiques
indirects et induits sont
estimés à plus de
8 milliards d'euros.

LE RAYONNEMENT FFPP

INTERACTIONS AU QUOTIDIEN

L'année 2025 a confirmé la place de la Fédération Française des Ports de Plaisance comme un acteur central de la gouvernance maritime. Par sa présence continue dans les instances nationales, sa participation aux événements majeurs du secteur et le renforcement de son réseau partenarial, la FFPP a consolidé sa légitimité et son rôle de porte-voix des gestionnaires de ports français.

1. Une présence active dans les instances nationales (Comitologie)

La FFPP siège dans les principales instances de concertation interministérielles, assurant ainsi une représentation permanente des ports au sein des organes décisionnels de la politique maritime française.

En 2025, la Fédération a contribué activement aux travaux de nombreuses instances comme :

• **Conseil national de la mer et des littoraux (CNML)** : Le CNML est une instance consultative française créée en 2011 et placée auprès du Premier ministre. Il réunit l'État, les collectivités, les acteurs économiques, scientifiques et associatifs du domaine maritime. Sa mission est de contribuer à la stratégie nationale pour la mer et le littoral, d'émettre des avis et de favoriser la concertation entre les acteurs. Le CNML veille à la cohérence des politiques maritimes et littorales à l'échelle nationale et régionale. Il joue un rôle clé dans la transition écologique, la protection du littoral et le développement durable de l'économie bleue.

• **Comité stratégique et environnemental de la plaisance (CSEP)** est une instance spécialisée du Conseil national de la mer et du littoral (CNML). Il réunit les représentants de l'État, des collectivités, des professionnels de la plaisance et des associations environnementales. Sa mission est de favoriser un développement durable de la plaisance et du nautisme, en conciliant activités économiques, préservation des milieux marins et réduction des impacts environnementaux. Le comité formule des avis et recommandations sur les politiques publiques et les innovations du secteur. Il contribue à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la mer et le littoral dans le domaine de la plaisance durable.

• **Conseil national du trait de côte** est une instance consultative française créée en 2012, placée sous l'autorité du ministère de la Transition écologique. Il réunit l'État, les Collectivités territoriales, les experts, les associations et les acteurs économiques concernés par la gestion du littoral. Sa mission est de suivre l'évolution du trait de côte (limite entre terre et mer) et de proposer des orientations face aux risques d'érosion et de submersion. Le comité vise à favoriser l'adaptation des territoires côtiers au changement climatique. Il contribue à la stratégie nationale de gestion intégrée du littoral et à la préservation durable des zones côtières.

Ces participations permettent à la Fédération d'influer sur les décisions relatives à l'occupation du domaine public maritime, la réglementation, la transition énergétique ou encore la gestion du trait de côte.

LE RAYONNEMENT FFPP

INTERACTIONS AU QUOTIDIEN

2. Rencontres institutionnelles et politiques

La Fédération a poursuivi un dialogue soutenu avec les pouvoirs publics tout au long de l'année 2025.

Les principales rencontres ont permis d'affirmer la place des ports de plaisance dans les politiques nationales de la mer, du tourisme et de la transition écologique.

Rencontres ministérielles :

- **Fabrice Loher**, Ministre chargé de la Mer : échanges sur le permis d'armement simplifié et la feuille de route nautisme et plaisance ;

- **Nathalie Delattre**, Ministre déléguée au Tourisme : échanges sur le Plan Destination France – mesure ports de plaisance d'avenir, ainsi que sur le label Destination d'Excellence ;

- **Xavier Ducept**, Secrétaire général de la Mer : coordination sur les travaux du CIMER, du CNML et du Comité nautisme et plaisance ;

- **Nathalie Mercier-Perrin**, Présidente du Cluster Maritime Français : articulation des initiatives de la Croissance bleue ;

- **Christian Mantei**, Président d'Atout France : développement du tourisme littoral et label Destination d'Excellence ;

- **Catherine Chabaud**, Présidente du Yacht Club de France : échanges autour du développement des pratiques nautiques et de la gestion des ports de plaisance.



LE RAYONNEMENT FFPP

INTERACTIONS AU QUOTIDIEN

3. Participation aux grands événements de la filière

La Fédération a multiplié sa **présence dans les manifestations nationales et européennes**, véritables lieux de dialogue et de promotion du modèle français.

Événements nationaux 2025 :

- Assises du Port du Futur - Le Havre ;
- Assises de l'Économie de la Mer - La Rochelle ;
- Assises Nationales du Fleuve - Strasbourg ;
- SLOWW : colloque dédié au fluvial organisé par VNF - Agen ;
- Congrès de l'Association nationale des élus des littoraux - Bonifacio.

Présence internationale :

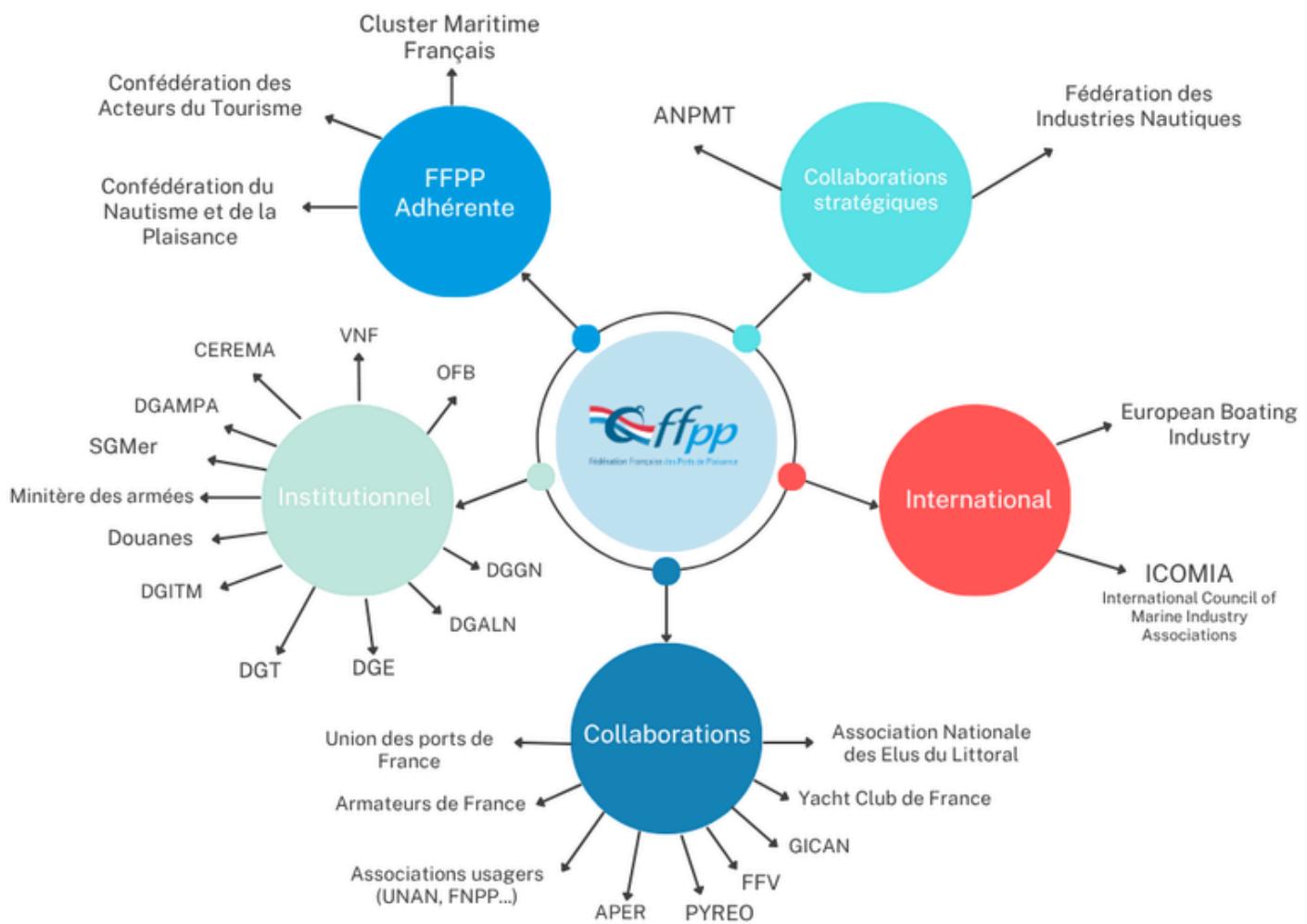
- Congrès mondial des ports de plaisance (ICOMIA) - Venise ;
- Congrès European Boating Industry (EBI) - Hambourg.



LE RAYONNEMENT FFPP

INTERACTIONS AU QUOTIDIEN

4. L'écosystème partenarial de la FFPP



LE RAYONNEMENT FFPP

INTERACTIONS AU QUOTIDIEN

4. L'écosystème partenarial de la FFPP

La Fédération entretient des liens étroits avec l'ensemble des acteurs de l'économie maritime :

- **Cluster Maritime Français (CMF)** : rassemble les acteurs publics et privés de l'économie maritime française pour promouvoir une croissance bleue durable et innovante.
- **Confédération des Acteurs du Tourisme (CAT)** : réunit les professions du secteur touristique : hébergeurs, restaurateurs, opérateurs de voyages, transporteurs, et métiers de l'évènement.
- **Confédération du Nautisme et de la Plaisance (CNP)** : structure nationale de coordination des principales fédérations de la filière nautique, partenaire de l'Etat pour la mise en œuvre de la feuille de route Nautisme et Plaisance.
- **Fédération des Industries Nautiques (FIN)** : représente les entreprises du nautisme et de la plaisance, de la construction navale à la distribution, et œuvre à la structuration de la filière.
- **ANPMT** – Association Nationale des Ports Maritimes Territoriaux : fédère collectivités, autorités et exploitants, forces vives du développement des ports territoriaux (commerce, pêche, plaisance).
- **CEREMA** – Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement : établissement public qui regroupe l'Etat et les Collectivités territoriales.
- **VNF – Voies Navigables de France** : établissement public gérant le réseau fluvial français et partenaire des ports intérieurs pour le développement durable du nautisme fluvial.
- **OFB – Office Français de la Biodiversité** : appuie les politiques publiques en faveur de la préservation de la biodiversité, notamment dans les zones portuaires et littorales.
- **DGAMPA** – Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture : pilote la politique maritime nationale et assure le dialogue entre l'Etat et les acteurs de la plaisance.
- **SGMer** – Secrétariat Général de la Mer : coordonne les politiques maritimes du gouvernement et veille à leur cohérence stratégique au niveau interministériel.
- **Ministère des Armées** : partenaire pour la gestion et la sécurité des zones portuaires d'intérêt stratégique et la coordination avec les autorités maritimes.
- **Douanes françaises** : garantissent la régulation des flux portuaires et la conformité réglementaire des activités nautiques et commerciales.
- **DGITM** – Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer : définit la stratégie nationale pour les infrastructures portuaires et les mobilités maritimes.

LE RAYONNEMENT FFPP

INTERACTIONS AU QUOTIDIEN

4. L'écosystème partenarial de la FFPP

- **DGT** – Direction Générale du Travail : contribue à l'encadrement social et réglementaire des personnels portuaires et maritimes.
- **DGE** – Direction Générale des Entreprises : pilote les politiques publiques du tourisme.
- **DGALN** – Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature : pilote les politiques d'aménagement durable du littoral et d'intégration environnementale des ports.
- **DGGN** – Direction Générale de la Gendarmerie Nationale : assure la sécurité des sites portuaires et participe à la prévention des risques en mer.
- **Unions des Ports de France (UPF)** : l'association professionnelle représentant les exploitants de ports français.
- **Armateurs de France** : organisation représentative des entreprises de transport et de services maritimes, partenaire sur les enjeux de compétitivité et de transition énergétique.
- **UNAN** – Union Nationale des Associations de Navigateurs : porte la voix des usagers de la plaisance et du nautisme auprès des institutions.
- **FNPP** – Fédération Nationale des Plaisanciers de Ports de Plaisance : représente les plaisanciers adhérents des ports français et contribue aux échanges entre gestionnaires et usagers.
- **ANEL** – Association Nationale des Élus du Littoral : rassemble les élus des territoires littoraux pour défendre une politique cohérente de gestion du littoral et des activités maritimes.
- **Yacht Club de France** : institution historique du nautisme français, engagée dans la promotion de la culture maritime et du rayonnement de la plaisance.
- **GICAN** – Groupement des Industries de Construction et Activités Navales : fédère les acteurs de la construction navale civile et militaire et soutient l'innovation maritime.
- **FFVoile** – Fédération Française de Voile : autorité sportive du nautisme à la française, partenaire sur la promotion des pratiques de plaisance et de formation maritime.
- **APER** – Association pour la Plaisance Eco-Responsable : organise la filière nationale de déconstruction et de recyclage des bateaux de plaisance en fin de vie.
- **PYRÉO** : l'éco-organisme en charge de la filière de traitement des engins pyrotechniques de détresse périmés ou usagés.
- **European Boating Industry (EBI)** : représente la filière nautique européenne auprès des institutions de l'Union européenne.
- **ICOMIA** – International Council of Marine Industry Associations : organisation mondiale regroupant les associations nationales du nautisme pour promouvoir des standards et bonnes pratiques à l'échelle internationale.

Ces partenariats structurent un réseau cohérent et complémentaire, garantissant la cohésion d'action entre la filière portuaire, les collectivités territoriales et les institutions publiques.

LES GRANDS DOSSIERS 2025

LA SYNTHÈSE

L'année 2025 a constitué une période charnière pour la Fédération Française des Ports de Plaisance (FFPP), marquée par des avancées majeures dans la structuration de la filière, la consolidation du dialogue avec l'État et l'intégration des enjeux environnementaux dans les politiques portuaires. À travers plusieurs grands dossiers nationaux, la FFPP a contribué activement à définir les orientations stratégiques du secteur et à préparer les mutations à venir.



1. Mesures CIMER 2025 : accompagner la stratégie nationale des mouillages

Le **Comité Interministériel de la Mer (CIMER)** 2025, réuni sous la présidence du Premier ministre, le 26 mai dernier, a décidé de plusieurs mesures en faveur du nautisme et de la plaisance.

Les **mesures CIMER 2025** pour notre filière sont :

- «Développer et accompagner la stratégie nationale de gestion des mouillages» et
- Adopter la Feuille de route nautisme et plaisance : «la première stratégie nationale élaborée avec et pour la filière, validée par cette dernière».

2. La feuille de route du nautisme et de la plaisance

Fruit d'un travail collaboratif inédit entre la Fédération, les services de l'État et les acteurs économiques, la **Feuille de route nationale du nautisme et de la plaisance** a été officiellement validée en septembre 2025.

Cette feuille de route, signée par **Agnès Pannier-Runacher**, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche et **Yves Lyon-Caen**, Président de la Confédération du nautisme et de la plaisance, vise à répondre aux principaux enjeux de la filière nautisme et plaisance que sont :

- la transition environnementale
- l'évolution des usages et de l'acceptabilité des pratiques
- les formes nouvelle de la concurrence internationale
- le développement des territoires

La FFPP a assuré la **coordination technique** de la rédaction du chapitre consacré aux ports de plaisance, portant notamment sur les transitions énergétiques, environnementales et climatiques, les zones de mouillage et la solidarité des bassins versants.



LES GRANDS DOSSIERS 2025

LA SYNTHÈSE



3. L'Observatoire des ports de plaisance

L'année 2025 a vu la mise à jour de l'**Observatoire national des ports de plaisance**, outil de référence créé par la DGAMPA, avec la FFPP, pour collecter, analyser et diffuser les données économiques, sociales et environnementales du secteur.

4. Destination d'Excellence : valoriser les ports français

Le label **Destination d'Excellence**, dont le référentiel dédié aux ports de plaisance a été créé par la FFPP, vise à promouvoir les ports de plaisance comme composantes essentielles du tourisme littoral durable.

Grâce à la collaboration entre Atout France et la FFPP, le pilier eco-responsable est validé lorsque le port de plaisance est certifié "Ports Propres".



EVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES DES AVANCÉES CONCRÈTES

L'un des rôles historiques de la Fédération Française des Ports de Plaisance (FFPP) est de veiller à l'adéquation entre les textes réglementaires et la réalité opérationnelle des ports.

L'année 2025 a été significative en évolutions normatives, traduisant le renforcement du dialogue entre la Fédération, les ministères concernés et les directions centrales.

Le permis d'armement simplifié

Depuis 2018, et la création des petits brevets, les personnels de ports de plaisance devaient disposer d'un brevet de commandement, donc a minima d'un BACPN. En 2025, la majorité des personnels des ports de plaisance dispose d'un permis plaisance pour conduire les navires de service.

La FFPP a obtenu l'**applicabilité du PAS aux personnels de ports de plaisance**, notamment sur la base des travaux préparatoires conduits par les Unions régionales. Il s'agit d'une réelle avancée qui sort de l'insécurité juridique l'ensemble des personnels de port n'effectuant pas du transport de passagers.

L'annonce a été faite à l'AG de la FFPP, le 18 décembre 2024. Une note aux services déconcentrés a été adressée par le DGAMPA fin février. L'information précise du contenu de la note a été transférée par la FFPP à ses adhérents et aux Unions Régionales le 6 mars 2025.

Une **FAQ**, travaillée conjointement entre la DGAMPA, la FFPP et les UR au cours du mois de mars, a été **mise en ligne début avril**. L'applicabilité du PAS aux ports de plaisance a permis d'homogénéiser les pratiques territoriales et de simplifier l'administration de nos métiers.

La FFPP travaille actuellement avec la DGAMPA à une proposition de décret en Conseil d'Etat visant à modifier le code des transports afin d'intégrer explicitement les ports de plaisance dans les activités éligibles au PAS.

Accueil des plaisanciers étrangers et contrôle aux frontières

En réponse aux difficultés rencontrées par certains ports lors de l'accueil des plaisanciers de pays tiers (hors Union européenne), la FFPP a travaillé avec la **Direction Nationale de la Police aux Frontières (DNPAF)** et la **Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI)** pour harmoniser les pratiques et faciliter le contrôle aux frontières maritimes.

Le protocole signé en 2024 prévoit :

- la désignation de ports référents pour le contrôle d'entrée et de sortie du territoire ;
- la possibilité pour les plaisanciers de transmettre leurs formalités aux autorités garde-frontières via les ports de plaisance agréés.

Une première évaluation après une saison de mise en œuvre a permis de souligner l'intérêt et l'efficacité du dispositif. Des pistes d'amélioration, notamment dans l'hétérogénéité du déploiement entre zones PAF et zones Douanes, ont été soulignées.

Ces évolutions traduisent l'efficacité du dialogue permanent entre la FFPP et les administrations.

La Fédération s'attache à faire évoluer la réglementation dans un esprit de concertation, garantissant la sécurité, la durabilité et la compétitivité du réseau portuaire français.

VIE FEDERALE

1. ANIMATION DU RÉSEAU ET ACTIONS RÉGIONALES



Les **neuf unions régionales** de la Fédération constituent le socle de son action.

Elles apportent aux gestionnaires de leur périmètre d'intervention, assistance professionnelle et soutien sur les domaines inhérents à la gestion portuaire. Le partage des travaux conduits à l'échelle régionale permet ainsi à la FFPP de favoriser le transfert de savoir-faire et d'expériences, et de porter à l'échelle nationale des enjeux territoriaux.

En 2025, les équipes fédérales ont réalisé **de nombreux déplacements** en régions, participant aux assemblées générales des unions régionales, à des séminaires, congrès ou salons.

2. DIALOGUE SOCIAL ET RELATIONS DE BRANCHE

Le **dialogue social** au sein de la branche professionnelle des ports de plaisance constitue un pilier de la stabilité et de l'attractivité du secteur.

La FFPP, en tant qu'organisation patronale représentative, a conduit en 2025 plusieurs négociations majeures avec les partenaires sociaux :

1. **Revalorisation salariale** : augmentation générale de +1,5 % au 1^{er} mai 2025, applicable à l'ensemble des grilles de rémunération.

2. **Prime transport** : instauration d'une prime annuelle de 300 € pour les salariés soumis à des contraintes de mobilité.

3. **Régime santé et prévoyance** : amélioration des garanties de base et intégration d'un volet prévention.

3. RÉUNIONS STATUTAIRES

La Fédération a tenu en 2025 **cinq Conseils d'administration** et **une Assemblée générale ordinaire**.

Ces réunions ont porté sur :

- la validation des grands dossiers nationaux ;
- le suivi des relations institutionnelles ;
- la préparation de la Feuille de route Nautisme et plaisance.

L'Assemblée générale, tenue à Paris le 19 décembre 2024, a rassemblé plus de 80 participants et a entériné la **réélection de Michaël Quernez** à la présidence de la FFPP pour un nouveau mandat de trois ans.



COMMUNICATION

La communication institutionnelle de la Fédération a été profondément modernisée en 2025 pour répondre aux besoins de visibilité et de transparence exprimés par les adhérents et les partenaires.

• SITE INTERNET 1350 VUES PAR MOIS*

Le nouveau site, en ligne depuis mai 2025, offre une navigation simplifiée et un accès direct aux ressources réglementaires, au dialogue social et aux actualités fédérales.

Des espaces dédiés aux unions régionales et aux projets Ports Propres permettent désormais de valoriser les initiatives locales.

• OUTILS DE COMMUNICATION

**11 NEWSLETTERS,
1 RAPPORT D'ACTIVITÉ,
1 STRATEGIE DE COMMUNICATION,
1 DOSSIER DE PARTENARIATS**

Des outils de communication modernisés pour optimiser la communication interne et externe soutenue par une nouvelle stratégie de communication.

• RESEAUX SOCIAUX 1425 ABONNÉS LINKEDIN

La FFPP a créé une nouvelle page LinkedIn officielle en juin 2025 pour remplacer l'ancien compte, qui enregistre déjà plus de 1 400 abonnés, avec 78 000 impressions de juin à nov 2025. Les publications hebdomadaires mettent en avant les actions de la Fédération, les succès des initiatives locales exemplaires et les événements de la filière.

• RELATIONS DE PRESSE 15 RETOMBÉES

Relations régulières avec la presse sur les actualités FFPP, reprises notamment par ICI Breizh Izel, Le Marin, la Gazette des communes, Figaro Nautisme, Corse Matin ou Voiles et Voiliers.



<https://www.linkedin.com/company/federation-francaise-des-ports-de-plaisance-officiel>

*Moyenne sur août, septembre et octobre 2025 - Google analytics FFPP

PERSPECTIVES



L'année 2025 aura marqué une étape importante pour la Fédération Française des Ports de Plaisance et pour l'ensemble de la filière nautique française.

Elle a démontré la capacité collective du réseau à se mobiliser, à s'adapter et à se structurer face aux défis économiques, environnementaux et réglementaires.

À travers la mise en œuvre des **mesures CIMER 2025** et la **validation de la Feuille de route nationale du nautisme et de la plaisance** la FFPP a confirmé son rôle de fédérateur et d'interlocuteur de référence.

Ces réalisations collectives traduisent une ambition : **faire des ports de plaisance français des modèles d'excellence environnementale, d'innovation et de gouvernance locale.**

L'ensemble des membres du **Conseil d'administration, du Bureau fédéral, des unions régionales et des équipes techniques** demeurent pleinement mobilisés pour poursuivre cette dynamique au service des ports et des territoires.

La FFPP aborde 2026 avec confiance, détermination et responsabilité. Elle poursuivra son engagement aux côtés de ses adhérents et partenaires pour construire, jour après jour, l'avenir des ports de plaisance français – des **ports durables, accueillants et exemplaires**, au cœur de la stratégie maritime nationale.

Mentions légales

Fédération Française des Ports de Plaisance (FFPP)
Crédits Photos : FFPP, UPACA, APPB, APPA, UVPO



CONTACT :

Fédération française des ports de plaisance
17, rue Bocquillon
75016 PARIS
contact@ffpp.fr



<https://www.linkedin.com/company/federation-francaise-des-ports-de-plaisance-officiel>

<https://ffports-plaisance.fr>